

Canton / Parti / Organisation: Uniterre

Lausanne, le 20 mars 2008

## 1. Train d'ordonnances : Remarques d'ordre général

Madame, Monsieur,

Uniterre vous remercie de l'avoir consulté.

Nous l'avons déjà annoncé à plusieurs reprises, l'orientation du Paquet PA 2011 ne nous convient pas. Nous souhaitons une réorientation de la politique agricole. Il est clair que dans cette optique, les ordonnances ne nous satisfont pas plus que les lois votées par le Parlement en 2007. Nous souhaitons toutefois nous exprimer sur quelques aspects particuliers.

Avec nos meilleures salutations.

## 2. Prise de position pour chaque ordonnance:

Merci d'utiliser un tableau par ordonnance, et une ligne par article

<b>Ordonnance</b> numéro: 2		Titre: <b>Ordonnance sur les fermages</b>	
<b>Remarques d'ordre général</b>			
Nous regrettons la décision du Parlement de supprimer l'art. 40, al. 2 de la LBFA. Cela va entraîner une augmentation de l'ordre de 15% des fermages pour les domaines entiers.			
Article	Propositions		

## Deuxième Train d'ordonnances Politique agricole 2011: Audition

Ordonnance numéro: 3		Titre: <b>Obtention végétale</b>	
<b>Remarques d'ordre général</b>			
<p>Dans un soucis de refuser le brevetage du vivant et d'encourager le partage et l'échange de semences paysannes, nous sommes en faveur d'une liste aussi large que possible de variétés relevant <b>du privilège de l'agriculteur</b>. Nous observons qu'il est toujours plus difficile de développer des échanges de semences paysannes et que des procédés techniques ou légaux cherchent à interdire la multiplication des semences chez les paysans et d'obliger au rachat systématique de semences. Qui finissent à être concentrées dans les mains de quelques grandes entreprises. Nous constatons également que des variétés qui sont pour l'instant hybrides en Suisse ne sont pas dans la liste du « privilège de l'agriculteur » alors qu'ailleurs en Europe, certaines de ces variétés sont sélectionnées et forment des populations locales (soja, tournesol, betteraves, maïs, etc. La liste devrait être complétée.</p>			
<b>Article</b>	<b>Propositions</b>		

Ordonnance numéro: 4		Titre: <b>Ordonnance sur les paiements directs</b>	
<b>Remarques d'ordre général</b>			
<p>Nous sommes surpris par les propositions de l'OFAG de baisser le montant des paiements directs. Au vu du renchérissement, les paiements directs, comme toute autre prestation, devraient plutôt être réévalués à la hausse. Toutefois la proposition de l'OFAG nous convient mieux que celle proposée par d'autres organisations agricoles. Nous pourrions vivre avec ces nouveaux tarifs <b>pour autant que les prix pour nos produits augmentent et deviennent enfin rémunérateurs. Nous pouvons citer la nécessité d'un prix du lait à 1.-/litre pour le producteur et de 1.-/kg de blé. Pour atteindre cet objectif de prix rémunérateurs, il est nécessaire que la Confédération mettent en place des conditions cadres permettant aux producteurs de lutter à « armes égales » avec leurs acheteurs. Il doit être possible de regrouper l'offre et de renforcer la position des paysans dans les interprofessions.</b></p>			
<b>Article</b>	<b>Propositions</b>		
Art 18	Nous soutenons l'idée de <b>ne pas modifier</b> la hauteur des UMOS (0.25) pour avoir droit aux paiements directs. Ce qui compte c'est la prestation fournie.		
Art 29	Nous ne sommes pas opposé à l'utilisation des données BDTA pour le calcul des paiements directs. Cela devrait néanmoins passer par <b>un accord signé</b> des agriculteurs.		

## Deuxième Train d'ordonnances Politique agricole 2011: Audition

Ordonnance numéro: 7		Titre: <b>Ordonnance sur les importations agricoles</b>	
<b>Remarques d'ordre général</b>			
De manière générale Uniterre : - Nous estimons qu'il doit être possible de se protéger d'importation à bas prix (souveraineté alimentaire). - Nous nous opposons au projet de réduire les taxes à la frontière pour les aliments pour animaux. Il est également précisé qu'un projet d'assouplissement du contingent de céréales panifiables est en discussion. La consultation est en cours parallèlement. Nous souhaitons donner notre avis ici :  Nous sommes empêtrés dans un système complètement aberrant : les paysans suisses produisent en moyenne 90% de la demande indigène en céréales panifiables. Seuls 10% sont donc importés. Ces 10% sont directement influencés par le prix mondial des céréales qui correspond à la valeur que l'on veut bien donner à des surplus (10% de la production mondiale) bradés sur les marchés internationaux. Cerise sur le gâteau, le prix indicatif (indigène) a toujours été fixé en fonction du prix dédouané des 10% importés... Par exemple, si le prix mondial était de 30 francs par 100 kg, on y ajoutait une taxe de 27 francs ce qui amenait le prix du blé importé à 57.-. Le prix indigène était en général inférieur, dans le meilleur des cas égal, à ces 57.-. Un comble que 10% d'un produit dictent la valeur des 90% restant! C'est à ce mécanisme pervers qu'il faut mettre fin; et le plus vite possible. <b>Pour assurer un avenir à ces filières, nous devons nous donner les moyens de fixer, au sein de l'interprofession, un prix indigène qui couvre les coûts de production locaux. Et pour le 10% restant, nous pourrions alors nous satisfaire du système de fixation des prix proposé par Swissgranum.</b> Uniterre s'engagera pour que ce système complètement asymétrique soit corrigé.			
<b>Article</b>	<b>Propositions</b>		

Ordonnance numéro: 13		Titre: <b>Ordonnance sur les aliments pour animaux</b>	
<b>Remarques d'ordre général</b>			
Nous regrettons que la tolérance pour la présence d'OGM soit plus grande par le fait que nous nous adaptions aux normes de l'Union européenne.			

Ordonnance numéro:SR 916.361		Titre: <b>Ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays</b>	
------------------------------	--	--	--

Ordonnance numéro:SR 916.361

Titre: **Ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays**

**Remarques d'ordre général**

- 639 tonnes de laine de mouton ont été collectées lors des tontes du printemps et de l'automne 2007. En comparaison avec les années précédentes, 429 tonnes en 2004, 379 tonnes en 2005, 581 tonnes en 2006, le tonnage a sensiblement augmenté grâce à la poursuite du soutien à la mise en valeur de la laine par la Confédération. Les éleveurs de moutons ont apprécié la décision du mois de juin 2007 du parlement de poursuivre le soutien à la mise en valeur de la laine dans le pays et font avec des livraisons de laine plus importantes aux centres de récolte une contribution écologique non négligeable pour la protection de l'environnement. La destination d'environ 100 à 150 tonnes de laine est toujours inconnue.
- La Suisse est un pays à salaires élevés. Pour cette raison et à cause des conditions particulières de l'élevage ovin en Suisse – très petits troupeaux, diversité des races, éloignement – il est impossible de couvrir les frais de récolte et de tri à prix coûtant comme dans d'autres pays moins montagneux où les troupeaux sont plus grands et plus homogènes. En tant que pays propre, la Suisse a tout intérêt à ce que la laine soit mise en valeur à bon escient. Selon les prescriptions légales pour la protection de l'environnement, il faut en tout premier lieu éviter les déchets ou alors les mettre en valeur et en tout dernier lieu seulement les éliminer.
- Au cours des dernières décennies, les entreprises actives dans le commerce de la laine ont pu constituer un cercle de clients pour de la laine indigène en suint. Ces clients continuent de réclamer de la laine en suint. L'acheteur décide de la qualité et du classement de la laine qu'il achète et de la destination de la laine pour sa transformation. Avec la disposition prise de laver la laine obligatoirement en Suisse, l'écoulement et le commerce de la laine est plus difficile et fortement limité.
- Le groupe de travail mis en place par l'Office fédéral de l'agriculture en 2002, suite au postulat de Théo Maissen "Assurer l'avenir de la production lainière suisse", a constaté déjà à l'époque qu'il n'était pas réaliste de mettre en place une laverie de laine rien que pour laver une quantité annuelle de 700-800 tonnes. Les laveries de laine au Ötztal (Autriche, financée par l'Union Européenne) et en Belgique luttent avec les coûts dus aux surcapacités et ont parfois de la peine à mettre un produit impeccable sur le marché.
- En Suisse, il existe une laverie de laine à Grabs qui peut traiter annuellement environ 50 tonnes de laine. A Strengelbach (AG) une autre installation de lavage avec une capacité supérieure est en train d'être mise au point, elle est intégrée dans une teinturerie existante. En ce moment cette installation se trouve dans une phase de test et d'essai. Une mise en fonctionnement de l'installation avant le premier janvier 2009 n'est pas réaliste.
- Il n'y a pas en Suisse un marché de la laine assez important qui permette la transformation et l'écoulement de la production annuelle. Si l'industrie suisse peut compter sur un approvisionnement garanti à long terme, elle trouvera les moyens d'utiliser cette matière première précieuse.
- De grands efforts sont faits actuellement pour trier toute la laine en Suisse et, à la demande des clients, de la laver ou de la transformer. Ces efforts qui demandent à chaque entreprise un grand engagement, ne doivent pas être entravés par un durcissement de l'ordonnance sur "la transformation de la laine de mouton du pays".
- **L'ordonnance du 26 novembre 2003 doit être maintenue sans changement.**

Article	Propositions
1, al.2c	Au minimum trient dans le pays la laine prise en charge
1, al.3	Si le montant maximal visé à l'al. 1 ne suffit pas, la contribution par kilogramme de laine triée est réduite en conséquence par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

## Deuxième Train d'ordonnances Politique agricole 2011: Audition